

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 15 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le quinze avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

**Présents :** CAMPS F, DUFOSSÉ D, MERIC M, LAFONT P, CABE A, CHAUVET F, MIR A., PEREIRA-SANTERRE J., POUILLET M.A., de SAINT BLANQUAT G., VALERO G.

**Procurations :** COMMENGE S. à VALERO G., GOUZY S. à MERIC M., KOSMINSKY S. à CAMPS F.,

**Absents :** DENOY S.

**Secrétaire de séance :** MIR A.

**2024-024 –BUDGET PRINCIPAL-PRISE EN CHARGE DÉFICIT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE VIEUX MOULIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Lotissement Le Vieux Moulin fait apparaître un déficit de 113 915€. Ce montant avait déjà été validé lors du vote du Compte Financier Unique 2023.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de valider la prise en charge du déficit du budget Lotissement Le Vieux Moulin pour l'année 2023 par le budget principal 2024.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** la prise en charge du déficit du budget Lotissement le Vieux Moulin 2023 par le budget principal 2024, pour un montant de 113 915 euros,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65821 (déficit des budgets annexes à caractère administratif par la budget principal) en dépenses en ce qui concerne le budget principal et l'article 7552 (prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal) en ce qui concerne le budget Lotissement Le Vieux Moulin.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Frédéric CAMPS

